

DELIBERATION N° CPPP 16.03 du 20 octobre 2016

**Avis sur le périmètre du schéma d'aménagement
et de gestion des eaux (SAGE) de la Brèche**

La Commission permanente des programmes et de la prospective

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 1^{er} décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° C.B 14.10 du 11 septembre 2014 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective des avis sur les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- la saisine du préfet de l'Oise du 29 juin 2016 accompagnée du dossier justifiant de la cohérence hydrographique du périmètre du SAGE de la Brèche ;
- l'avis favorable de la Commission Territoriale des vallées d'Oise réunie le 9 septembre ;

Considérant

- Que le SAGE de la Brèche est défini comme prioritaire par le SDAGE 2016-2021 ;
- Que le principe de cohérence hydrographique prévaut pour les communes dont le territoire est inclus à plus de 10 % dans le territoire hydrographique de la Brèche ;
- Que réciproquement les communes concernées pour une partie de leur territoire inférieure à 10 % par la limite hydrographique du bassin versant de la Brèche et ne comportant pas d'enjeu eau (ruissellement, captage, aire d'alimentation de captage,...), sont exclues en totalité du périmètre du SAGE.
- Que le périmètre du SAGE de la Brèche tient compte des démarches SAGE limitrophes de Somme Aval et Oise Aronde afin de n'avoir ni superposition de SAGE, ni parties de territoires communaux orphelins de SAGE ;
- Que les enjeux spécifiques du projet de SAGE de la Brèche sont en cohérence avec le SDAGE ;

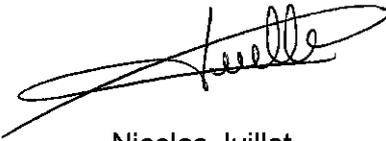
DÉLIBÈRE

Article unique

La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Brèche.

Fait et délibéré à Nanterre, le 20 octobre 2016

Le Président de la Commission permanente
des programmes et de la prospective

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Juillet', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Nicolas Juillet